



TRIATHLON DE VINCA – 14 juin 2026

Epreuve individuelle et relais pour adultes et jeunes

Règlement



Le 6^{ème} TRIATHLON DE VINCA est organisé par le Triathlon Conflent Canigó, association loi 1901 dument affiliée pour l'année 2026 à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

ART 1 – GENERAL

L'épreuve a lieu le **dimanche 14 Juin 2026 à Vinça (66320)**.

Elle se déroule dans le respect du présent règlement et celui de la F.F.TRI. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ces règlements et s'engage à les respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Les inscriptions sont limitées à **200** participants pour la course S, **80** pour le XS et **45** pour les autres courses.

Le programme des courses est le suivant :

Courses	Retrait Dossards	Ouverture Parc à vélos	Fermeture Parc à vélos	Briefing	Départ	Evacuation Parc à vélos	Récompenses
S Triathlonienne	9h15-10h15	9h45	10h30	10h35	10h55	12h40	12h50
S Hommes	9h15-10h15	9h45	10h30	10h35	10h45	12h40	12h50
XS Benjamins	10h20-13h45	13h30	14h00	14h05	14h15	15h15	16h40
XS Minimes à adultes	10h20-13h45	13h30	14h00	14h05	14h20	15h15	16h40
J1 (Minipoussins/Poussins) 2017-2018-2019	13h50-14h40	14h30(*)	15h00	15h15	15h25	16h30	16h40
J2 (pupilles et benjamins) 2013-2014-2015-2016	13h50-14h40	14h30(*)	15h00	15h50	16h00	16h30	16h40

(*) : Entrée dans le parc à vélos après que le dernier nageur du XS soit sortie de l'eau.

Présence obligatoire des participants au minimum 45mn avant chaque course.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des courses en fonction du nombre de participants et de la météo. Dans ce cas, les nouveaux horaires seront communiqués aux clubs et inscrits dans les meilleurs délais.

Si la température de l'eau est trop basse, le Triathlon sera transformé en Duathlon pour les courses Minipoussins/Poussins et Pupilles.

ART 2 – DISTANCES ET CATEGORIES

CATEGORIES	Natation	Vélo	Course à pied
J1 (2019 – 2018 - 2017)	50m	1.5km	500m
J2 (2016 – 2015 – 2014 - 2013) *	100m	3.0km	1.5km
Benjamins (2014 – 2013)	400m	11.2km	2.5km
Minimes (2012 – 2011)	400m	11.2km	2.5km
Cadets (2010 - 2009) et Juniors (2008– 2007)	750m	19.6km	5km
Séniors et Vétérans	750m	19.6km	5km

- * : Nous encourageons les benjamins et benjamines nés en 2013 à s'inscrire sur l'épreuve XS, même s'ils peuvent réglementairement participer à la course J2.

Contrôle de la bonne réalisation des parcours : Afin d'éviter toute erreur de classement, un pointage des numéros de dossard sera fait lors du ½ tour lors des courses à pied et vélos avec ½ tour.

ART. 3 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI et aux non licencié(e)s.

Toutes les inscriptions se font en ligne par internet sur le site du chronométrateur :

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/28283/triathlon-de-vinca>

Et ce jusqu'au **vendredi 12 Juin à minuit**. Après cette date et pour des raisons administratives, il ne sera plus possible de s'inscrire par internet.

Pour s'inscrire, les non licencié(e)s FFTRI et les licences loisir doivent souscrire à une « Licence Expérience », (elle remplace l'ancien « Pass-Compétition » depuis cette année) moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTRI, et remplir un questionnaire médical lors de la procédure d'inscription en ligne.

Pour les mineurs, les parents ou tuteurs devront signer l'autorisation parentale.

Pour les Licences fédérations étrangères : la prise d'une « Licence Expérience », est désormais obligatoire. Cependant, il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licenciés(es) de ces fédérations, le certificat médical n'est pas nécessaire.

Attention, pour des raisons administratives, les inscriptions sur place ne sont plus possibles.

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante :

triconfcanigo66@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf exception au paragraphe 13).

Droits d'inscription

Tarifs	Situations	Mini Poussins Poussins Nés en 2017- 2018,2019	Pupilles Benjamins 1 Nés en 2014, 2015-2016	XS Jeunes nés 2014 et avant	S Nés en 2010 et avant
1	Individuelle licencié FFTRI	6€	6€	19€	32€
2	Relais (2 participants)				35€ l'équipe si licencié FFTRI (ajouter 7€ par relayeur non licencié)
3	Individuelle <u>non licencié FFTRI (*)</u>	10€	10€	26€	39€

- (*) : Le montant inclus le **Pass-Expérience** de 4€ ou de 7€ selon la course, qui est reversé à la FFTRI,

ART.4 - RECOMPENSES ET CLASSEMENT

Sur la course **S**, sont classés les trois premiers de chaque catégorie (cadets, juniors, séniors et vétérans) chez les femmes et chez les hommes. Sont également classés les premiers des relais femmes, hommes et mixtes.

Sur la course **XS**, sont classés les trois premiers des catégories jeunes (benjamins et minimes) chez les filles et les garçons.

Pour les catégories **J1** et **J2**, les trois premiers et premières des catégories Minipoussins, poussins et pupilles, recevront une coupe et tous les autres une médaille. Sur l'épreuve J2, Seul le premier benjamin et la première benjamine recevront une coupe et tous les autres une médaille.

Concernant le championnat départemental des Pyrénées Orientales, chez les jeunes seuls les premiers et premières de chaque catégorie (MPO, PO, PU, BE, MI) recevront une coupe. Chez les adultes, il y aura une coupe uniquement pour la première et le premier sénior ; il en sera de même chez les vétérans.

Le classement de chacune des courses sera affiché sur le site du club et sur celui de la société Chronosphères qui assure le chronométrage.

ART. 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard se fera à l'accueil aux horaires mentionnés à l'**ART.1**.

Les licencié(e)s F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (support papier ou numérique).

ATTENTION : un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard avec fixation 3 points.

ART. 6 – AFFICHAGE DES PARCOURS ET RESULTATS

Les plans des différents parcours sont rappelés sur les panneaux d'affichage situés à côté de l'accueil. Les résultats sont affichés à l'issue de chacune des courses sur les mêmes panneaux d'affichage.

ART. 7 – CHRONOMETRAGE

L'organisateur fournira un bracelet à puce qui sera à **accrocher à la cheville gauche**. La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener à l'organisateur. **En cas de perte, elle lui sera facturée 30 euros.**

Tous les concurrents doivent faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche. Ce marquage sera réalisé par l'organisation à l'entrée du parc à vélo.

ART. 8 - CYCLISME

Le port d'un casque à coque dure homologué (NF ou EN) est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition. Les jugulaires doivent être impérativement fermées et ajustées pour bien maintenir le casque en position et éviter son basculement.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale. Notamment, en aucun cas les extrémités du guidon devront laisser à l'air la structure métallique coupante qui est susceptible d'entraîner des blessures en cas de chute. Elles devront être recouvertes (bouchons, embouts en caoutchouc, adhésifs épais). En l'absence de protection, le concurrent se verra refuser l'entrée dans le parc à vélos.

Sur les courses S et XS, les concurrents **ne sont pas autorisés à s'abriter** derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course (**Drafting interdit**). Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Les courses étant **sans** « aspiration abri », **les prolongateurs et les vélos « chrono » sont autorisés.**

Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

Un contrôle de conformité sera effectué à l'entrée du parc à vélo.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse **du dos** du maillot, **fixé par au moins 3 points.**

Pour les **courses jeunes** (Minipoussins, poussins et pupilles) et dans un souci d'équité, **les vélos de route, de cyclocross et les Gravel sont interdits** en raison de l'avantage qu'ils procurent à leur utilisateur par rapport aux VTT. Il en est de même des prolongateurs. **Seuls les VTT sont autorisés.**

Le respect du code de la route est une obligation. Notamment, l'organisateur attire l'attention des participants sur le fait que pour la partie cycliste, **les routes seront ouvertes à la circulation à double sens** et qu'en conséquence la plus grande prudence leur est demandée. Les coureurs doivent maîtriser leurs trajectoires dans les virages afin de ne pas rouler sur la partie gauche de la chaussée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve **dû** au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Les vélos de route sont numérotés par des autocollants collés sur la tige de selle. Ils sont fournis par l'organisateur.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, **une pénalité d'arrêt (carton bleu)** s'effectuera dans la « **pénalty box** » située avant l'entrée du parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de rentrer dans le parc à vélo et faire sa transition, il en va de sa responsabilité. **Tout coureur n'ayant pas fait sa pénalité sera disqualifié.** Pour rappel, les durées de pénalités sont de **1 minute** pour la course XS et pour la course S.

ART. 9 - COURSE A PIED

Le dossard non plié doit être visible et porté sur le devant pendant toute la course. Le dossard doit être fixé par au moins trois points. Les ceintures porte-dossard sont fortement recommandées. **Attention, l'absence de dossard à l'arrivée est une cause de disqualification.**

ART. 10 - PARC DE TRANSITION

L'accès au parc à vélo fait l'objet d'un contrôle par les arbitres et/ou les membres de l'organisation en charge de la sécurité. L'entrée et la sortie du parc ne sont possibles que sur présentation du dossard.

A l'exception des Minipoussins et poussins pour lesquels un encadrant peut les accompagner pour l'installation de leurs vélos, **l'accès au parc n'est autorisé qu'aux seuls concurrents.**

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main, casque sur la tête avec jugulaire fermée.

L'emplacement dans le parc à vélo est libre.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

Chaque concurrent s'engage, à l'issue de la natation, à ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

ART. 11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera sanctionné par le corps arbitral.

ART. 12 - MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles. Notamment, si la natation ne peut avoir lieu, les épreuves seront transformées en Duathlon.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ART. 13- REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement à l'exception stricte d'une d'annulation de l'épreuve du fait de l'organisateur (arrêté préfectoral ou autorisation de passage non obtenu...). Les frais d'inscription seront remboursés déduction faite des coûts de gestion Sport N Connect.

Pour ceux et celles qui le souhaitent, **une assurance « annulation »** peut être souscrite lors de l'inscription en ligne. En cas d'annulation (par exemple en cas d'incapacité physique justifiée par un certificat médical). Pour vous faire rembourser il vous faudra aller sur « mon espace » puis « mes inscriptions » puis « assurance annulation » et remplir la demande de remboursement.

ART. 14 - SECURITE / SECOURS

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (Postes de secours et véhicules).

Pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs **doivent demeurer derrière la rubalise et les barrières**. Il leur est également interdit de suivre en vélo les concurrents sur les parcours de course à pied et de vélo.

ART. 15 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par le directeur de course, les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit. L'inscription et/ou l'émargement au retrait du dossard valent acceptation du règlement.

ART. 16 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Triathlon Conflent Canigó est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 17 - DROIT A L'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Vinça, la ligue régionale de triathlon d'Occitanie et la FFTRI à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur tous les supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 14 juin 2026.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART. 18 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et

définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (voir ART.13).

Informations détaillées sur le site du club : www.triathlon-confient-canigo.com

Renseignements : triconfcanigo66@gmail.com – Téléphone : 06.13.53.84.07
Monsieur CARMIER Jean – 19 chemin de Sainte Eulalie – 66320 – ARBOUSSOLS

